

Québec, 17 octobre 2011

Monsieur Pierre Moreau
Ministre des Transports
Place Haute-Ville
700, boul. René-Lévesque Est
29e étage
Québec (Québec) G1R 5H1

Objet : Demande de moratoire sur le développement autoroutier au bénéfice de la réfection des infrastructures routières et de la consolidation des transports collectifs

Monsieur le ministre,

L'actualité récente révèle de façon criante les conséquences d'un sous-investissement chronique en matière de réfection du réseau routier supérieur et de consolidation des réseaux de transports collectifs dans les grandes agglomérations du Québec. Les accidents et interventions d'urgence sur les ponts, tunnels, échangeurs et viaducs se multiplient, alors que plusieurs grands réseaux de transports collectifs montrent des signes manifestes de saturation. Nous nous inquiétons vivement des impacts économiques, sociaux, environnementaux et de santé qu'engendre cette situation.

Nous sommes conscients que les besoins urgents en matière de réfection des grandes infrastructures de transports et de consolidation des réseaux de transport collectif se chiffrent à plusieurs milliards de dollars au cours des prochaines années. Nous savons d'autre part que les sources actuelles de financement ne suffisent pas à répondre à l'ensemble des besoins.

Selon les données de votre ministère, le gouvernement du Québec prévoit investir 16,9 milliards de dollars dans le réseau routier et 2,9 milliards de dollars dans les transports collectifs au cours des 5 prochaines années. De ces sommes, votre gouvernement compte consacrer quelque 5,4 milliards de dollars d'ici 2015 à la construction, à l'agrandissement ou au parachèvement de nouvelles routes, autoroutes et autres équipements¹ qu'il faudra à leur tour entretenir.

Dans le contexte financier actuel, nous considérons aujourd'hui difficilement justifiable la poursuite de ces investissements massifs dans le développement de nouvelles infrastructures autoroutières. C'est

¹ Gouvernement du Québec, 2011. Budget de dépenses 2011-2012 : Volume IV (p. 104)

pourquoi nous vous demandons de surseoir au développement prévu de ces nouvelles infrastructures routières dans les grands centres urbains du Québec et de réallouer les sommes ainsi dégagées au bénéfice de la réfection des infrastructures routières existantes et de la consolidation et du développement des réseaux de transports collectifs.

Nous estimons, de façon conservatrice, qu'une marge de manœuvre de quelque 3 milliards de dollars pourrait ainsi être affectée à ces fins au cours des 5 prochaines années. Un document d'accompagnement, joint à la présente, illustre nos propos à partir d'une analyse des données budgétaires pertinentes.

Alors que les travaux de réfection des infrastructures routières se multiplient dans les grandes villes du Québec, vous n'êtes pas sans savoir que les transports collectifs absorbent les impacts de ces grands chantiers de construction et jouissent d'une forte augmentation d'achalandage partout sur le territoire. Plusieurs de ces réseaux sont actuellement saturés, rendant urgentes les mesures de mitigation et l'augmentation de l'offre de transport. Rappelons que pour la seule région de Montréal, la Communauté métropolitaine de Montréal évalue à 10,3 milliards de dollars les sommes nécessaires d'ici 2020 au seul maintien des services actuels, sans compter les besoins de développement qui s'élèvent à 12,6 milliards pour la même période². Des investissements majeurs dans plusieurs autres grandes villes du Québec – Capitale nationale, Outaouais, Sherbrooke – seront également nécessaires pour répondre aux besoins actuels et à la forte croissance de la demande.

Sur cette base, il va sans dire que les 590 millions de dollars annuels prévu par le gouvernement du Québec entre 2010 et 2015 pour le maintien et le développement des services actuels de transports collectifs à l'échelle du Québec sont nettement insuffisants³.

Nous vous demandons donc aujourd'hui de suspendre le développement de nouvelles infrastructures routières, à l'exception des chantiers en cours. L'Association professionnelle des ingénieurs du gouvernement du Québec (APIGQ)⁴ et la Direction de santé publique de Montréal⁵ se sont d'ailleurs montrées favorables à un tel moratoire. Nous souhaitons par ailleurs que les sommes ainsi dégagées soient réallouées à la réfection du réseau routier et la consolidation et au développement des transports collectifs. Nous souhaitons que le gouvernement prenne un tel virage dès le prochain budget du Québec.

Nous sommes conscients que notre proposition ne saurait, à elle seule, répondre à l'ensemble des besoins pressants de nos systèmes de transport, sur lesquels repose une très grande partie de

² Communauté métropolitaine de Montréal (2011). Investir dans la mobilité durable du Grand Montréal. Mémoire présenté dans le cadre des consultations prébudgétaires 2011-2012 du gouvernement du Québec.

³ Gouvernement du Québec, 2011. Budget 2011-2012 : Plan budgétaire (section C.63).

⁴ Radio-Canada, Le Téléjournal, Entrevue avec Michel Gagnon, président de l'APIGQ, 5 août 2011.

⁵ Direction de santé publique de Montréal, présentation dans le cadre des consultations sur le Plan métropolitain d'aménagement durable (PMAD), 29 septembre 2011, p.7.

l'économie du Québec. Nous croyons par contre qu'un tel geste doit être posé, et qu'il devra être accompagné d'autres mesures financières et budgétaires. Nous vous offrons tout notre soutien dans l'identification de ces mesures.

Espérant la réception favorable de notre proposition, recevez, monsieur le ministre, l'expression de notre haute considération.



Christian Savard
Directeur général de Vivre en Ville et représentant de TRANSIT, l'Alliance pour le financement des transports collectifs au Québec



Françoise Bertrand,
Présidente-directrice générale de la Fédération des chambres de commerce du Québec



Lucie Thibodeau
Présidente de l'Association pour la santé publique du Québec